



# Messageries sécurisées de santé Dossier de presse

Conférence de presse MSSanté / Paris Healthcare Week / 25 mai 2016



















### **SOMMAIRE**

Présentation	5
Historique du projet MSSanté	7
L'espace de confiance	13
Le déploiement de MSSanté franchit un nouveau cap	17
Questions / Réponses	21
Annexes : témoignages d'utilisateurs	25



### Messageries sécurisées de santé Présentation

Une grande majorité de professionnels et d'établissements de santé travaillent encore essentiellement par courrier et téléphone. Lorsqu'ils modernisent leurs pratiques, ils échangent donc les données de santé via des services de messagerie « grand public » non sécurisés via leur poste de travail ou leurs équipements mobiles.

Or, en ville ou à l'hôpital, au cabinet ou en déplacement, la messagerie que les professionnels de santé utilisent doit garantir un haut niveau de sécurité et d'interopérabilité. L'objectif est de faciliter la coordination des soins tout en protégeant la vie privée des patients ainsi que la responsabilité professionnelle des praticiens.

Pour apporter une réponse à ces enjeux, l'ASIP Santé a créé, au nom des pouvoirs publics et en concertation avec l'ensemble des Ordres professionnels et des industriels du secteur, le système de messageries MSSanté.

MSSanté désigne un ensemble de messageries, réservées aux professionnels de santé et du secteur médico-social, développées par différents « opérateurs de messagerie » et intégrées à un « espace de confiance » promu par l'ASIP Santé, au sein duquel les mails peuvent s'échanger en toute sécurité.

Ce système nativement décentralisé organise les échanges entre des opérateurs multiples assurant chacun la responsabilité de leur service. Dès lors qu'il respecte les prérequis de sécurité, d'interopérabilité et de conformité à la loi, tout opérateur de messagerie peut intégrer l'espace de confiance.

A titre de comparaison, les échanges de messagerie « ordinaires » sont eux aussi gérés par de multiples opérateurs : industriels spécialisés (Free, Orange, Yahoo, etc.), services informatique des employeurs, etc. Tous ces services peuvent être différents en termes de capacité ou de niveau de service et néanmoins communiquer entre eux de façon transparente pour les utilisateurs : pour écrire il suffit de connaitre l'adresse de son correspondant, il suffit de partager le même cadre minimal.

MSSanté fournit la souplesse des opérateurs traditionnels en ajoutant des prérequis de sécurité afin de garantir la confidentialité des données échangées.

Conçu en concertation avec les industriels, MSSanté utilise des standards techniques connus, permettant ainsi aux industriels et éditeurs, à partir de développements limités, de proposer des outils sécurisés et communicants, plus riches et plus pratiques, comme cela existe en dehors du monde de la santé.

## Contacts presse

ASIP Santé Jean-Loup PORTAL 01 58 45 33 18 jean-loup.portal@ sante.gouv.fr

Agence Verte Sophie NUNZIATI 01 85 08 41 93 snunziati@ agenceverte.com



## Messageries sécurisées de santé Historique du projet MSSanté

**7 novembre 2012** : première rencontre avec l'ensemble des Ordres professionnels pour proposer le principe d'un système interopérable permettant à l'ensemble des professionnels de disposer de boîtes aux lettres MSSanté.

**De novembre 2012 à février 2013** : plus de 80 réunions de concertation pour présenter les principes d'un espace de confiance interopérable de messageries ont été menées avec l'ensemble des acteurs suivants :

- les institutions publiques : CNAMTS, CNSA, Ministère de la santé (DSSIS / DGOS / DSS / DGS), représentants des ARS ;
- les Ordres professionnels : Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-Femmes ;
- les syndicats de médecins : CSMF, FMF, MG France, SML ;
- les syndicats d'auxiliaires médicaux et sages-femmes : UNSFF, SNMKR, FFMKR, FNI, SNIIL;
- les syndicats de pharmaciens : USPO, UNPF ;
- les fédérations hospitalières : FHF (2 réunions dont une avec la commission SI composée de : FHF, LESSIS, SYNTEC, ASIMPAH), FHP, FEHAP, FNLCC, FNEHAD ;
- les établissements de santé / directeurs des systèmes d'information (DSI) des centres hospitaliers: trois groupes de travail avec les DSI de CH et une présentation à la conférence des DSI de CH;
- les établissements de santé / DSI des centres hospitaliers universitaires : 3 groupes de travail avec les DSI de CHU, des interventions à la conférence nationales des DSI de CHU et des réunions avec l'APHP;
- les industriels spécialistes de la messagerie : Apicem, Cegedim, Compugroup, Enovacom, Inovelan, Microsoft, Orange et SQLI (aujourd'hui IDOin) ;
- les fédérations d'industriels : LESSIS et FEIMA.

**Avril 2013** : la CNIL accorde à l'ASIP Santé une autorisation à titre d'expérimentation d'une durée de 2 ans pour la mise en place d'un service de messagerie sécurisée de santé.

Juin 2013 : ouverture en bêtatest du service MSSanté des Ordres professionnels opéré par l'ASIP Santé. Les 8 premiers noms de domaines de l'espace de confiance sont créés : @chirugien-dentiste.mssante.fr, @infirmier.mssante.fr, @masseur-kinesitherapeute.mssante.fr, @medecin.mssante.fr, @pedicure-podologue.mssante.fr, @pharmacien.mssante.fr, @sage-femme.mssante.fr et @pro.mssante.fr

**Septembre 2013** : suite à sa mise en concertation, publication du dossier des spécifications fonctionnelles et techniques (DSFT) pour devenir opérateur de messagerie sécurisée de santé. Ce document donne les règles techniques et fonctionnelles à suivre par un opérateur pour rejoindre l'espace de confiance MSSanté.

**Décembre 2013**: suite à sa mise en concertation, publication du dossier des spécifications techniques (DST) pour clients de messagerie. Ce document présente aux éditeurs de clients de messagerie (comme les logiciels des professionnels de santé libéraux) les interfaces mises en place par l'ASIP Santé permettant de récupérer les mails sécurisés. Ce document est aussi mis à la disposition des opérateurs de messagerie : il sert d'exemple pour les interfaces pouvant facilement être implémentées par un opérateur.

Décembre 2013 : avec le soutien de la DGOS, l'ASIP Santé débute des travaux avec 15 établissements volontaires pour tester la mise en place d'une messagerie sécurisée MSSanté en établissement. Ces pilotes permettront de bâtir le plan d'accompagnement des établissements de santé qui débutera en janvier 2015. Les 15 pilotes sont le CLCC Becquerel de Rouen, la clinique du Cèdre de Rouen, la clinique Pasteur d'Evreux, le CHU de Rouen, le CHU de Clermont-Ferrand, le CH de Montluçon, le CHRU de Lille, le CH de Lens, le CH de Compiègne-Noyon, le CHU de Montpellier, le CH d'Eaubonne-Montmorency, le CH de Saint-Denis, le Groupe Hospitalier Saint Joseph de Paris, le CH de Sélestat et le CH Loire-Vendée-Océan

**Janvier 2014**: la centrale d'achat CAIH lance les travaux avec Microsoft pour proposer à ses établissements adhérents une solution Microsoft Exchange et Microsoft Outlook compatibles avec MSSanté.

**Avril 2014** : ouverture de l'espace de confiance aux opérateurs. Les premiers opérateurs sont les établissements pilotes ainsi que deux industriels qui ont mis en place des solutions de messagerie pour les établissements.

Mai 2014 : dans le cadre des expérimentations PAERPA menées par la direction de la Sécurité sociale (DSS) du ministère de la santé, l'ASIP Santé ouvre sur le service qu'elle opère le nom de domaine @social.mssante.fr pour permettre aux acteurs sociaux identifiés dans cette expérimentation de disposer de boîtes aux lettres sécurisées.

**Mai 2014**: la fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire (FEIMA) publie un communiqué de presse pour soutenir les interfaces proposées par l'ASIP Santé dans le document des spécifications techniques (DST) client de messagerie.

Juin 2014 : adoption par la CNIL d'une autorisation unique définissant les conditions de mise en œuvre d'une messagerie sécurisée de santé (délibération n°2014-239 du 12 juin 2014 publiée au Journal officiel le 16 juillet 2014). Cette autorisation permettra à l'ASIP Santé de rejoindre le régime de l'autorisation unique (et sortir de l'autorisation délivrée à titre d'expérimentation) et représente une véritable simplification pour l'ensemble des opérateurs de l'espace de confiance et leurs utilisateurs.

**Aout 2014** : l'ASIP Santé met à disposition des utilisateurs un client de messagerie Thunderbird gratuit permettant aux utilisateurs de se connecter aux boîtes MSSanté de son service. Le client Thunderbird peut être utilisé par d'autres éditeurs sur leurs services.

**Septembre 2014 :** la région Lorraine est la première à faire rentrer son service de messagerie régionale dans l'espace de confiance. En mai 2016, 13 autres régions ont rendu leur service de messagerie régionale interopérable avec MSSanté : Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Guadeloupe (en test), Limousin, Martinique (en test), Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, la Réunion (en test) et Rhône-Alpes

**Octobre 2014**: l'ASIP Santé propose une application mobile sous Android et iOS pour le service qu'elle opère pour le compte des Ordres. L'application, en plus d'apporter aux utilisateurs la possibilité de consulter leurs mails MSSanté « jusque dans leur poche », a permis de valider avec la CNIL la mise en place d'une authentification forte en mobilité.

**Décembre 2014**: publication du décret n°2014-1523 du 16 décembre 2014 au journal officiel du 18 décembre autorisant la création d'un traitement de données de santé à caractère personnel pour le dépistage de la rétinopathie diabétique. Ce décret permet le premier acte de télémédecine facturable et s'appuie sur MSSanté: le médecin ophtalmologiste peut faire une lecture en différée et sans la présence du patient des clichés réalisés par l'orthoptiste et envoyés par une messagerie sécurisée autorisée par la CNIL dans sa délibération du 12 juin 2014.

**Décembre 2014**: publication de l'instruction DGOS/PF5/2014/361 du 23 décembre 2014 relative à l'usage de la messagerie sécurisée MSSanté dans les établissements de santé. Les établissements de santé doivent disposer d'une messagerie sécurisée intégrée à l'espace de confiance MSSanté avant le 31 décembre 2015 et envoyer à leurs correspondants de ville les documents de sortie de leurs patients par mails sécurisés.

Janvier 2015: ouverture des inscriptions aux établissements souhaitant bénéficier de l'accompagnement de l'ASIP Santé sur le site <a href="http://etablissement.mssante.fr">http://etablissement.mssante.fr</a>. En mai 2016, 1500 établissements (sur 3000) se sont inscrits dans la démarche d'accompagnement parmi lesquels 27 des 32 CHU et 75% des 600 plus grands établissements de France. L'ASIP Santé a progressivement mis en place une équipe de soutien au déploiement d'une dizaine de personnes pour accompagner ces établissements sur l'année 2015.

Février 2015 : publication du retour d'expérience des 15 établissements de santé pilotes.

**Avril 2015** : la DGOS annonce qu'elle soutiendra financièrement les 500 premiers établissements pouvant attester de l'usage d'une messagerie sécurisée de santé.

**Mai – Eté 2015** : les premières solutions de logiciels de gestion de cabinet « MSSanté compatibles » arrivent sur le marché. Elles permettent aux professionnels de santé libéraux de récupérer directement dans leur logiciel métier les mails MSSanté.

**Septembre 2015** : la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) rejoint le comité de pilotage du déploiement de MSSanté.

**Novembre 2015**: l'ARS de la région Auvergne organise avec le GCS SIMPA, les Ordres et les unions régionales des professionnels de santé (URPS) une soirée MSSanté à Clermont-Ferrand pour montrer son implication dans le déploiement des messageries sécurisées de santé.

**Novembre 2015**: publication par l'ASIP Santé du guide de référence technique du programme TSN. Ce guide présente notamment un chapitre décrivant les conditions de mise en place de l'envoi d'un compte rendu de biologie médicale structuré par messagerie sécurisée de santé.

**Janvier 2016** : adoption de la loi de modernisation du système de santé dont l'article 96 permet à l'assurance maladie de co-piloter avec l'ASIP Santé le déploiement de MSSanté. Les travaux menés par l'ASIP Santé et la CNAMTS visent à proposer un accompagnement de proximité des professionnels de santé.

Janvier 2016: publication du décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale au journal officiel du 28 janvier 2016. Ce décret stipule que les envois des comptes rendus de biologie médicale envoyés par voie électronique doivent l'être par le biais d'une messagerie sécurisée de santé. De plus, l'envoi de ces comptes rendus doit être structuré conformément au volet compte rendu d'examens de biologie médicale défini dans le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé défini par l'ASIP Santé.

**Janvier 2016**: l'ARS de la région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes organise avec le GCS e-santé Poitou-Charentes, les Ordres et les URPS de Poitou-Charentes une soirée MSSanté à Poitiers pour montrer son implication dans le déploiement des messageries sécurisées de santé. <a href="https://www.mssante.fr/home/actualites/janvier-2016">https://www.mssante.fr/home/actualites/janvier-2016</a>

**Janvier 2016**: l'ASIP Santé lance une évaluation de son programme d'accompagnement auprès des établissements de santé les plus avancés dans la démarche (286 questionnaires envoyés, 107 réponses): 90% des établissements déclarent être satisfaits du programme d'accompagnement proposé.

**Février 2016**: organisation d'ateliers MSSanté autour des échanges structurés et des fonctionnalités à valeur ajoutée dans les Systèmes d'information hospitaliers avec les éditeurs de systèmes d'information hospitaliers (SIH).

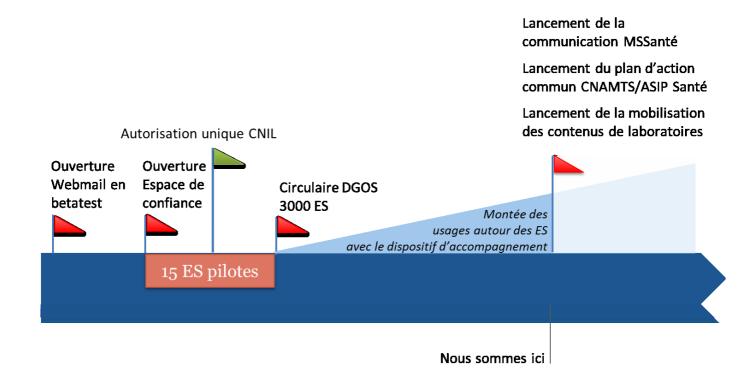
**Avril 2016**: l'APHP lance le projet « médecins partenaires » avec l'ASIP Santé et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris. Ce projet doit, entre autres, permettre aux professionnels de santé libéraux travaillant avec l'APHP de recevoir par mail sécurisé MSSanté les documents de sortie d'hospitalisation concernant leurs patients.

**Avril 2016 – Mai 2016** : l'ASIP Santé et l'assurance maladie testent avec quelques régions et CPAM pilotes une démarche d'accompagnement régionale pour faciliter le déploiement de MSSanté en soutien aux établissements de santé inscrits dans la démarche d'accompagnement.

Mai 2016 : l'ASIP Santé compte 20 partenaires industriels.

#### Aujourd'hui:

- Après trois ans et demi de préparation, l'ASIP Santé et ses partenaires engagent une action d'information à l'échelle nationale pour favoriser l'adoption d'une messagerie sécurisée par l'ensemble des professionnels de santé libéraux.
- L'ASIP Santé et l'assurance maladie lancent leur plan d'action commun pour faciliter le déploiement de MSSanté auprès des professionnels de santé libéraux.
- La direction générale de l'offre de soins (DGOS) se prépare à lancer un programme MSSanté en deux volets : envois des résultats de biologie par une messagerie sécurisée de santé et envois de la lettre de liaison par les établissements de santé.



# Contacts presse

#### **ASIP Santé**

Jean-Loup PORTAL 01 58 45 33 18 jean-loup.portal@sante.gouv.fr

Agence Verte Sophie NUNZIATI 01 85 08 41 93 snunziati@ agenceverte.com Retrouvez plus d'information sur www.mssante.fr



### Messageries sécurisées de santé L'espace de confiance MSSanté

En définissant les conditions de développement de messageries sécurisées de santé, les pouvoirs publics répondent à une attente des acteurs de santé de faciliter leurs échanges interprofessionnels, indispensables à la prise en charge de leurs patients dans le respect de la loi et de l'éthique professionnelle.

Afin que les professionnels adhèrent à l'utilisation de messageries sécurisées de santé, cellesci doivent répondre aux principes suivants :

- universalité: tous les professionnels habilités, quels que soient leurs modes d'exercice, doivent être en capacité de disposer d'un compte de messagerie sécurisée permettant d'échanger avec tous les professionnels habilités, quels que soient les outils utilisés;
- simplicité : l'émission et la consultation des messages sécurisés ne modifient pas les pratiques habituelles des autres outils de messagerie, y compris en mobilité ;
- sécurité : l'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé doit assurer la confidentialité des données de santé à caractère personnel échangées ;
- intérêt : l'utilisation d'une messagerie sécurisée doit créer de la valeur pour les professionnels de santé qui s'en servent. Par exemple, pour gagner du temps médical en recevant directement les comptes rendus d'hospitalisation par mail ou des données structurées qui s'intègrent au dossier patient.

Le système répondant à ces principes est dénommé « l'espace de confiance MSSanté ». Il comprend :

- un annuaire national MSSanté s'appuyant sur le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) et ayant vocation à référencer l'ensemble des professionnels de santé (au sens du code de la santé publique) libéraux, ainsi que des professionnels de santé exerçant au sein d'établissements de santé. Cet annuaire commun définit une communauté fermée d'utilisateurs clairement identifiés (à terme il permet aux autorités sanitaires de communiquer avec les professionnels de santé des informations relatives à leur exercice, en cas d'alertes sanitaires);
- une « liste blanche » des opérateurs dont les domaines de messagerie sont autorisés à échanger des données dans l'espace de confiance MSSanté. Cette liste blanche est gérée par l'ASIP Santé;
- un référentiel s'appuyant sur les standards de l'Internet et de la messagerie, permettant aux industriels de développer des offres à la fois conformes à la loi, en sécurisant les accès à l'espace de confiance et l'ensemble des canaux d'échanges, et interopérables entre tous les opérateurs MSSanté.
- une architecture contractuelle souple et sécurisée: l'intégration à l'espace de confiance passe par un processus de contractualisation entre les opérateurs et l'ASIP Santé. Au contrat « opérateur » s'ajoute un régime d'autorisation unique (AU-037) adopté par la CNIL en application de l'article 25-II de la loi informatique et libertés, qui permet une intégration rapide des industriels à l'espace de confiance: chaque

responsable de traitement doit simplement adresser à la CNIL un engagement de conformité à l'autorisation unique.

Toutes les messageries sécurisées de santé existantes peuvent intégrer cet espace de confiance dès lors qu'elles respectent les règles définies par l'ASIP Santé en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur (industriels, fédérations hospitalières, représentants des professionnels de santé etc.). Fondé des standards industriels internationaux, l'espace de confiance MSSanté assure l'interopérabilité entre les messageries qui le rejoignent.

Déjà 104 opérateurs ont fait évoluer leur messagerie pour intégrer l'espace de confiance et peuvent échanger les uns avec les autres des mails sécurisés alors qu'ils n'utilisent pas les mêmes solutions. On compte parmi ces opérateurs 10 groupements de coopération sanitaire en e-santé, qui ont fait migrer leur messagerie régionale dans l'espace de confiance, ainsi que 9 éditeurs industriels. Ils peuvent dès lors proposer à leurs clients, établissements de santé ou professionnels de santé libéraux, des boîtes aux lettres MSSanté avec des noms de domaines répondant à leurs usages (exemple : @chru-toulouse.mssante.fr, @mspmayenne.mssante.fr ; @santnet.mssante.fr). L'espace de confiance compte aujourd'hui plus de 500 noms de domaines

Schéma : représentation graphique de l'espace de confiance

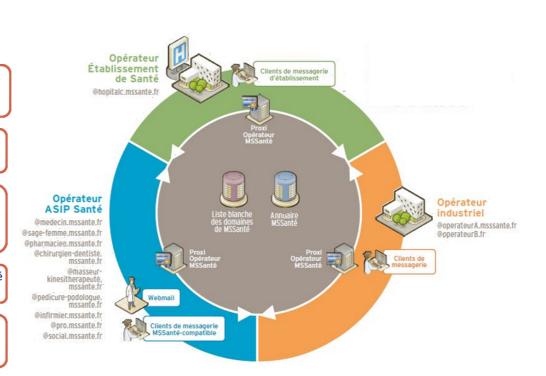
Un communauté fermée d'utilisateurs clairement identifiée

Des opérateurs multiples interopérables entre eux

Une liste blanche de tous les opérateurs autorisés à échanger dans l'espace de confiance

Un annuaire national MSSanté certifié de tous les PS

Des échanges protégés et traçables permettant la dématérialisation



#### Une adhésion des industriels du secteur

Grace à la concertation menée par l'ASIP Santé avec les industriels de la e-santé pour la coconstruction des règles régissant l'espace de confiance, le système a remporté l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Voici la liste des industriels participant au déploiement de MSSanté:









































# Contacts presse

ASIP Santé Jean-Loup PORTAL 01 58 45 33 18 jean-loup.portal@ sante.gouv.fr

Agence Verte Sophie NUNZIATI 01 85 08 41 93 snunziati@ agenceverte.com

#### Qu'est-ce qu'un opérateur de messagerie ?

Dans le contexte MSSanté, l'expression « opérateur de messagerie » désigne tout acteur qui propose un service de messagerie sécurisée de santé à ses utilisateurs, et qui applique les conditions posées par l'ASIP Santé (de sécurité, d'interopérabilité, de conformité avec la loi) lui permettant d'intégrer par contrat l'espace de confiance MSSanté.

Il peut s'agir d'un établissement de santé, d'un éditeur de logiciel, d'une administration, d'un groupement de coopération sanitaire (GCS) en e-santé...

A titre de comparaison, les échanges de messageries « ordinaires » sont eux aussi gérés par de multiples opérateurs : industriels spécialisés (Free, Orange, Yahoo, etc.), services informatique des employeurs, etc. Tous ces services peuvent être différents en termes de capacité ou de niveau de service et néanmoins communiquer entre eux de façon transparente pour les utilisateurs : pour écrire il suffit de connaître l'adresse de son correspondant, il suffit de partager le même cadre minimal. MSSanté fournit la souplesse des opérateurs traditionnels en ajoutant des pré-requis de sécurité afin de garantir la confidentialité des données échangées.

Retrouvez plus d'information sur www.mssante.fr



## Messageries sécurisées de santé Le déploiement de MSSanté franchit un nouveau cap

Investir dans les outils et services de e-santé n'a de sens que si cela crée de la valeur pour ceux qui les utilisent. C'est ce qui guide l'action de l'ASIP Santé pour l'ensemble de ses projets et en particulier pour MSSanté. Pour que les messageries sécurisées soient adoptées par les professionnels de santé libéraux, il faut qu'elles leur soient d'emblée utiles pour leur pratique quotidienne. C'est pourquoi la stratégie mise en place pour le déploiement de MSSanté s'appuie dans un premier temps sur les acteurs qui envoient massivement des données (ou informations) aux professionnels de santé libéraux : les établissements de santé et les laboratoires de biologie médicale.

L'ASIP Santé a donc lancé en 2015 un plan d'accompagnement (sur les plans organisationnel, technique et communication avec la ville) des établissements de santé dans la mise en place d'une messagerie sécurisée. Un an après, alors que plus de la moitié des établissements de santé français sont accompagnés, l'assurance maladie se joint à l'ASIP Santé pour lancer MSSanté auprès des professionnels de santé libéraux.

Les laboratoires d'analyse médicale devraient quant à eux rentrer dans la démarche MSSanté d'ici la fin d'année 2016, amplifiant ainsi les volumes de mails échangés et accélérant d'autant le déploiement vers les professionnels de santé exerçant en ville.

#### C'est bien parti pour les établissements de santé

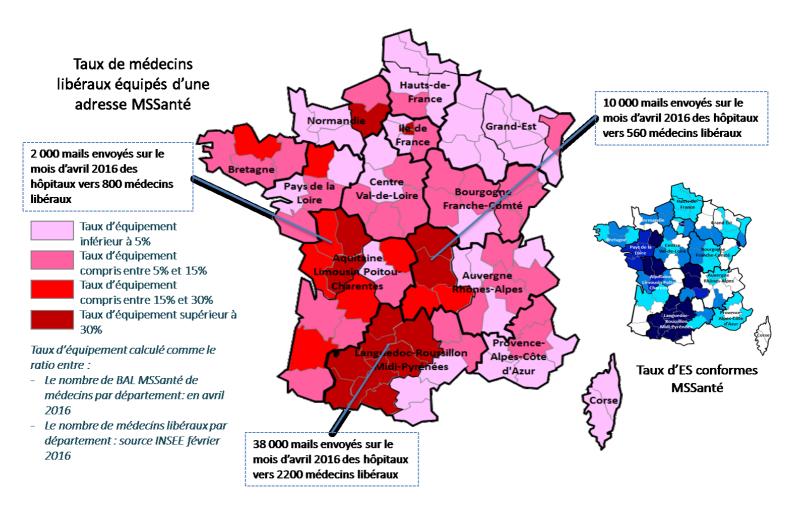
Au total, 1 500 établissements sont inscrits dans la démarche d'accompagnement et 900 sont en phase de raccordement technique.

La grande majorité des gros producteurs de comptes rendus d'hospitalisation sont désormais compatibles avec l'espace MSSanté ou en passe de le devenir (27 des 32 CHU ainsi que 460 des 600 plus grands établissements de France réalisant 80 % de l'activité hospitalière sont accompagnés).

Le CHU de Toulouse envoie par exemple chaque mois près de 25 000 mails vers plus de 2000 professionnels de santé libéraux, principalement des médecins.

En Île-de-France, l'AP-HP va équiper l'ensemble de ses établissements de messageries sécurisées MSSanté dans le cadre de son opération médecin-partenaire à partir de cet automne.

Près d'un tiers des établissements accompagnés arrivent à la dernière étape du programme : ils lancent des actions de communication pour inviter les professionnels de santé libéraux de leur bassin à ouvrir une boîte aux lettres MSSanté et recevoir les documents de l'hôpital par mails sécurisés.



L'impact des établissements de santé sur leur bassin est mesurable. Là où les établissements de santé sont prêts, le taux d'équipements d'une boîte MSSanté par les médecins libéraux est supérieur à 30%.

L'ASIP Santé a mis en place une équipe de soutien au déploiement d'une dizaine de personnes pour mener à bien ce programme d'accompagnement à l'ensemble des établissements de santé.

### Prochaine étape : l'envoi des résultats de biologie par les laboratoires d'analyse médicale

Dans la continuité de la stratégie de volume, la deuxième étape du déploiement impliquera quant à elle les laboratoires d'analyse médicale, important émetteurs de données de santé.

Un appel à projets à destination des ARS visant à promouvoir les échanges de données structurées en biologie est en préparation par la direction générale de l'offre de soin du ministère de la santé. Cet appel à projet vise à favoriser l'usage des messageries sécurisées compatibles MSSanté pour la transmission électronique de la lettre de liaison et celle des résultats d'examens de biologie médicale au sein de territoires de santé. Au-delà de la sécurisation des flux échangés avec les laboratoires de biologie, cet appel à projets vise également à favoriser la structuration des documents échangés ainsi que l'intégration des données directement dans les outils des professionnels de santé, par l'utilisation du format CDA.

Dans la continuité de l'accompagnement aux établissements de santé, l'ASIP Santé apportera son appui aux laboratoires de biologie sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets.

### Déclinaison du déploiement en région : l'appui des acteurs régionaux et des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)

L'arrivée toujours croissante des établissements conjuguée à l'appel à projets de biologie devrait permettre d'amplifier la mobilisation des acteurs de ville.

Dans cette optique, le programme de déploiement va s'appuyer sur les ARS et les structures de maîtrise d'ouvrage régionales en e-santé, ainsi que sur les instances ordinales territoriales et les URPS, afin de poursuivre efficacement les démarches auprès des établissements et engager les professionnels de santé libéraux dans la démarche.

De même, une série d'actions copilotées par la Caisse nationale d'assurance maladie et l'ASIP Santé sont en train d'être lancées pour faire connaître MSSanté auprès de l'ensemble des acteurs du secteur ambulatoire, favoriser son appropriation par les professionnels et faire entrer son usage dans les pratiques quotidiennes. Trois CPAM pilotes ont été sélectionnées pour débuter les actions d'accompagnement destinées aux professionnels exerçant en ville, celles du Bas-Rhin, de la Somme et de l'Indre-et-Loire. Elles s'intégreront dans le dispositif régional précité.

Les CPAM vont s'appuyer sur leurs relations privilégiées avec les professionnels de santé libéraux et leurs réseaux de conseillers informatiques service (CIS) habitués à accompagner les professionnels de santé libéraux dans la prise en main de leurs outils informatiques.

L'intégration de MSSanté dans les logiciels de professionnels de santé est l'un des facteurs importants d'appropriation de la messagerie sécurisée par les professionnels de santé libéraux.

Les éditeurs de la FEIMA (Fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire), soutien du projet MSSanté depuis ses débuts, ont fait évoluer leurs offres pour permettre à leurs utilisateurs de lire et envoyer leurs mails MSSanté directement depuis leur logiciel de gestion de cabinet. Ces nouvelles fonctionnalités des outils « métier » permettront d'offrir aux professionnels non seulement un gain de temps significatif mais encore des services à valeur ajoutée qui faciliteront leur exercice quotidien.

Les travaux engagés pour généraliser l'intégration dans les outils « métier » des documents structurés échangés via la messagerie sécurisée, ajouteront l'opportunité de nouveaux gains d'efficience dans leur pratique quotidienne pour les professionnels de santé utilisateurs, en permettant à ces derniers d'exploiter les données médicales et de bénéficier de nouveaux services d'aide à la décision et à la prise en charge.

# Contacts presse

**ASIP Santé** 

Jean-Loup PORTAL 01 58 45 33 18 jean-loup.portal@ sante.gouv.fr

Agence Verte

Sophie NUNZIATI 01 85 08 41 93 snunziati@ agenceverte.com



## Tout savoir sur MSSanté Questions / Réponses

#### **MSSANTÉ, C'EST QUOI?**

C'est le nom donné au système mis en place par l'ASIP Santé au nom des pouvoirs publics et en concertation avec l'ensemble des Ordres professionnels de santé et des industriels du secteur afin de développer les messageries sécurisées de santé.

Le système MSSanté désigne donc un ensemble de messageries développées par différents « opérateurs de messagerie » intégrés à un espace de confiance.

Intégrés à leur logiciel métier, ces messageries permettront à tous les professionnels de santé d'échanger entre eux par mail, rapidement et en toute sécurité, les données personnelles de santé de leurs patients, dans le respect de la législation en vigueur. Les messageries MSSanté s'appuient sur un annuaire commun et certifié de l'ensemble des professionnels de santé qui permet à tout utilisateur de retrouver facilement un correspondant.

Toute messagerie professionnelle de santé existante peut devenir compatible MSSanté. MSSanté permet donc une interopérabilité inédite entre les messageries des professions de santé, et constitue un levier important pour améliorer la coordination des soins entre les diverses professions de santé.

#### À QUOI SERT MSSANTÉ?

L'utilisation de messageries MSSanté simplifie les échanges entre professionnels de santé, dans l'intérêt du patient, en garantissant un haut niveau de sécurité et d'interopérabilité. L'objectif est de faciliter la coordination des soins tout en protégeant la vie privée des patients ainsi que la responsabilité professionnelle des praticiens. L'envoi par mail sécurisé est rapide, sûr et confidentiel. Il contribue ainsi à améliorer la coordination des parcours de santé et les coopérations entre professionnels de santé de différentes disciplines. Par exemple, les comptes rendus d'hospitalisation peuvent être envoyés rapidement par e-mail à tous les professionnels de santé concernés par la prise en charge d'un patient. A terme, ils pourront également recevoir par e-mail des examens de biologie en données structurées.

#### **POURQUOI UTILISER MSSANTÉ?**

Quatre bonnes raisons d'adopter une messagerie sécurisée MSSanté :

#### • simplifier les pratiques et gagner du temps

Échanger par mail sécurisé avec d'autres professionnels de santé permet une meilleure coordination des soins, et améliore les échanges entre la ville et l'hôpital. Grâce à MSSanté, les documents reçus par mail, comme par exemple les comptes rendus de biologie ou d'hospitalisation, alimentent facilement les dossiers patients informatisés.

#### • sécuriser les échanges pour une meilleure protection

La sécurisation des échanges de données de santé à caractère personnel est une obligation légale qui garantit le respect des droits des patients. En ville ou à l'hôpital, au cabinet ou en déplacement, le mail que les professionnels de santé utilisent doit garantir cette sécurité. Grâce à MSSanté, la responsabilité professionnelle est protégée en assurant un échange tracé et confidentiel des données de santé des patients.

#### • un espace de confiance pour échanger entre professionnels de santé

L'espace de confiance MSSanté, élaboré en conformité à l'article L.1110-4 du code de la santé publique, permet les échanges de données de santé à caractère personnel entre professionnels participant à la prise en charge d'un même patient. Co-construit avec l'ensemble des acteurs, il est constitué par un ensemble de messageries développées par des « opérateurs » intégrés à l'espace de confiance dans le cadre d'un processus de vérification du respect d'un certain nombre de règles juridiques, techniques et fonctionnelles.

Utiliser une messagerie MSSanté, c'est donc rejoindre un espace de confiance commun. Toute messagerie de santé déjà existante peut être intégrée à cet espace, réservé aux professionnels de santé. Grâce à cet espace de confiance commun et à l'annuaire MSSanté, les professionnels de santé peuvent retrouver rapidement en tout point du territoire les coordonnées des autres professionnels de santé disposant d'une messagerie sécurisée MSSanté, quel que soit l'opérateur (messagerie d'établissement, éditeur de logiciel, opérateur régional...).

#### un système unique de messagerie pour tous les professionnels et établissements de santé

MSSanté s'appuie sur des standards industriels internationaux permettant aux industriels de développer des offres interopérables entre elles. Cette interopérabilité technique est complétée par une « liste blanche de domaines », qui regroupe l'ensemble des domaines de messagerie des opérateurs autorisés à échanger dans l'espace de confiance MSSanté.

Enfin, l'annuaire national MSSanté, qui référencera bientôt l'ensemble des professionnels habilités à échanger des données de santé personnelles, permet à MSSanté d'être le seul système à ce jour permettant d'échanger des mails sécurisés entre différentes professions de santé, voire avec le secteur médico-social.

#### **EST-CE OBLIGATOIRE?**

L'utilisation d'une messagerie professionnelle MSSanté n'est pas en tant que telle obligatoire. Tout professionnel de santé est cependant tenu de respecter le cadre juridique encadrant l'échange des données personnelles de santé (article L1110-4 du code de la santé publique) ainsi que leur hébergement (article L1111-8). Les données de santé à caractère personnel sont des données sensibles, protégées par la loi et dont le traitement est soumis aux principes de la protection des données personnelles tels que définis par la loi Informatique et Libertés.

Une messagerie professionnelle MSSanté intègre le respect de ces obligations.

#### **QUI PEUT UTILISER UNE MESSAGERIE MSSANTE?**

MSSanté est réservée aux professionnels de santé (médecins, sages-femmes, odontologistes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie et en pharmacie hospitalière, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale et techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes, diététiciens, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers), qu'ils exercent en ville ou à l'hôpital. Dans certains cas précis et à titre expérimental, les messageries MSSanté peuvent même être accessibles aux professionnels du secteur médico-social (dans le cadre par exemple des expérimentations PAERPA, personnes âgées en risque de perte d'autonomie).

Pour cela, chaque professionnel de santé doit être préalablement enregistré auprès de son ordre professionnel ou de son autorité d'enregistrement.

#### Est-ce que les secrétaires médicales peuvent disposer d'une adresse mail sécurisée?

Oui, elles peuvent utiliser MSSanté sous la responsabilité du professionnel de santé ou de l'établissement de santé qui les emploie, dans le respect des exigences de sécurité et de confidentialité prévues par les textes en vigueur. Les secrétaires médicales sont tenues au secret professionnel. Elles ne peuvent cependant pas disposer de boîtes aux lettres nominatives (du type <a href="mailto:prenom.nom@xxx.mssante.fr">prenom.nom@xxx.mssante.fr</a>) mais seulement accéder à des boîtes aux lettres génériques (du type <a href="mailto:secretariat-cabinetxxx@yyy.mssante.fr">secretariat-cabinetxxx@yyy.mssante.fr</a>)

#### UNE MESSAGERIE MSSANTE PERMET-ELLE L'ENVOI D'INFORMATIONS A DES PATIENTS ?

Non, les messageries sécurisées MSSanté sont réservées aux échanges entre professionnels de santé. Le DMP, Dossier Médical Partagé, permet de partager avec le patient les informations de santé utiles à la coordination des soins qui le concernent.

#### LE MAIL A-T-IL UNE VALEUR DE PREUVE ?

Le dispositif mis en place pour le système MSSanté permet de garantir au récepteur de la messagerie l'identité de l'émetteur du message avec un fort niveau d'imputabilité du message et donc de son contenu.

En acceptant les conditions générales d'utilisation (CGU) du service MSSanté, les utilisateurs de la messagerie s'accordent à reconnaître la même valeur probante aux écrits électroniques transmis via la MSSanté qu'aux écrits sur support papier ; ils s'engagent ainsi à ne pas contester la valeur probante des documents sur le fondement de leur nature électronique.

#### **COMMENT TROUVER UN CORRESPONDANT MSSANTÉ?**

Le système MSSanté propose un annuaire commun de tous les professionnels de santé. Cet annuaire permet de rechercher des professionnels de santé selon différents critères : nom, profession et spécialité, lieu d'exercice, etc. Il sera intégré dans les carnets d'adresses des logiciels compatibles MSSanté.

Il contient les adresses sécurisées de tous les professionnels de santé, qu'ils aient ouvert ou non leur boîte aux lettres MSSanté.

#### **COMMENT OBTENIR UNE ADRESSE MSSANTÉ?**

Comme pour une boîte aux lettres non sécurisée, plusieurs opérateurs proposent de créer des boîtes. La liste des opérateurs MSSanté est accessible sur le site mssante.fr dans la rubrique opérateurs MSSanté (<a href="https://www.mssante.fr/home/etab-operateurs">https://www.mssante.fr/home/etab-operateurs</a> ). En fonction de l'opérateur choisi, plusieurs modes d'accès à ses mails sécurisés seront possibles : accès dans un webmail, dans un client de messagerie (type Apple Mail ou Thunderbird), sur une application mobile, directement dans le logiciel de cabinet etc.

#### **EST-CE GRATUIT?**

L'ASIP Santé fait partie des opérateurs MSSanté et propose, pour le compte des Ordres professionnels, un service de messagerie simple accessible gratuitement depuis <a href="https://cms.mssante.fr/web/mss/accueil">https://cms.mssante.fr/web/mss/accueil</a>. Il permet à tout professionnel de santé équipé d'une carte CPS de se créer une adresse mail MSSanté. Mis en place au démarrage de MSSanté pour faciliter l'adoption du mail sécurisé et promouvoir les premiers usages, Il s'agit d'un service minimal, facilement accessible et volontairement limité en capacité et en fonctionnalités pour éviter toute situation de concurrence vis-à-vis des industriels.

Des solutions de messageries sécurisées offrant davantage de fonctionnalités sont proposées par d'autres opérateurs à des coûts variant selon leur modèle économique.

#### QUELS TYPES DE DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE ENVOYÉS ?

Comme avec votre messagerie habituelle, il est possible d'envoyer tous types de documents : images, pdf... A terme, des documents intégrant de la donnée structurée, c'est-à-dire directement interprétable par les logiciels de santé, pourra être échangée par ce biais, facilitant encore le travail des professionnels.

## Contacts presse

**ASIP Santé** 

Jean-Loup PORTAL 01 58 45 33 18 jean-loup.portal@ sante.gouv.fr

Agence Verte Sophie NUNZIATI

01 85 08 41 93 snunziati@ agenceverte.com

#### Retrouvez plus d'information sur <u>www.mssante.fr</u>



Annexes: témoignages utilisateurs